

Rapport d'enquête du commissaire-enquêteur

Page 33

4.8 – Chaunu / Dioson / Gleufoy :

- ♦ R 9 et P 16 du 05/02/2011 : M. COSTER Maximin et ses enfants, propriétaires des parcelles 387 et 213 à Chaunu, souhaitent conserver la parcelle 387 en terrain constructible et que la limite du zonage à l'ouest de la parcelle 213 suive une ligne droite sur toute sa longueur jusqu'à la route..

Avis du C.E. : la parcelle 387 proposée en zone « A » (environ 30 m de large) est effectivement enclavée sur 3 côtés entre deux zones construites proposées en « UCi ». Il ne peut donc que difficilement, ici, s'agir de créer une coupure verte qui apparaît en tout cas peu convaincante.

Quant à la rectification en ligne droite de limite ouest de la zone constructible, cela ressort du détail et peut être considéré comme très marginal (environ 50 à 60 m²).

Donc avis favorable à ces deux demandes (seulement si la parcelle n° 363 appartient à la même hoirie).